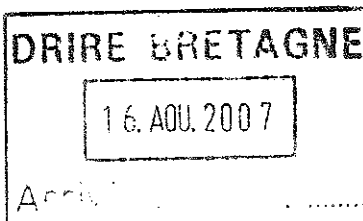


PREFECTURE DU MORBIHAN

Direction de l'Aménagement du Territoire
Et des Affaires Financières
Bureau de l'Environnement



ARRETE PREFECTORAL COMPLEMENTAIRE

**prescrivant la mise à jour du dossier d'installations classées de la
blanchisserie interhospitalière du SILGOM à SAINT-AVE**

**Le Préfet du Morbihan
Chevalier de la Légion d'Honneur
Chevalier de l'Ordre National du Mérite**

- VU** le Code de l'Environnement, livre V – Titre I^{er} ;
- VU** le décret n°77-1133 du 21 septembre 1977 relatif aux installations classées pour la protection de l'environnement, en particulier ses articles 18 et 20 ;
- VU** l'arrêté ministériel du 2 février 1998 relatif aux prélèvements et à la consommation d'eau ainsi qu'aux émissions de toute nature des installations classées pour la protection de l'environnement soumises à autorisation ;
- VU** l'arrêté préfectoral du 27 juin 1985 autorisant le Centre Hospitalier Spécialisé de Saint-Avé à exploiter une blanchisserie interhospitalière à SAINT-AVE ;
- VU** le récépissé de déclaration de changement d'exploitant délivré le 16 décembre 2005 au SILGOM pour l'exploitation de la blanchisserie précédemment exploitée par le Centre Hospitalier Spécialisé de Saint-Avé ;
- VU** le courrier daté du 21 novembre 2006 adressé par le SILGOM au Préfet en vue de l'agrandissement de sa blanchisserie et du développement de son activité ;
- VU** le rapport de l'inspection des installations classées, en date du 7 juin 2007 ;
- VU** l'arrêté du 11 septembre 2006 donnant délégation de signature à M. Yves HUSSON, Secrétaire Général de la Préfecture du Morbihan ;
- VU** l'avis du CODERST en date du 2 juillet 2007 ;

CONSIDERANT que l'évolution de la réglementation ainsi que des installations et de l'activité de la blanchisserie rendent nécessaire la mise à jour des éléments visés aux articles 2, 3-1°, 3-2°, 3-3° et 3-4° du décret n°77-1133 du 21 septembre 1977 relatif aux installations classées ;

SUR proposition de Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture du Morbihan ;

ARRETE

ARTICLE 1

Le SILGOM transmet à la Préfecture du Morbihan avant le 30 juin 2008 un dossier de mise à jour contenant les éléments prévus aux articles 2, 3-1°, 3-2°, 3-3° et 3-4° du décret n°77-1133 du 21 septembre 1977 relatif aux installations classées.

ARTICLE 2

Un extrait du présent arrêté énumérant les prescriptions complémentaires imposées, et faisant connaître qu'une copie du dit arrêté est déposée aux archives de la mairie de Saint-Avé avec mise à disposition à tout intéressé, sera affiché à la porte de la mairie pendant une durée minimum d'un mois. Procès-verbal de l'accomplissement de ces formalités sera dressé par les soins du maire de la commune précitée et adressé à la préfecture du Morbihan. Le même extrait sera affiché en permanence de façon visible dans l'établissement par les soins du bénéficiaire.

Un avis sera inséré par les soins du préfet du département du Morbihan, aux frais de l'exploitant, dans deux journaux d'annonces légales du département.

ARTICLE 3

Le recours contentieux dont peut faire l'objet le présent arrêté doit intervenir devant la juridiction compétente dans un délai de 2 mois pour le demandeur ou l'exploitant. Ce délai commence à courir du jour où la présente décision a été notifiée. Pour les tiers, personnes physiques ou morales, les communes intéressées ou leurs groupements, le délai de recours est de quatre ans à compter de la publication ou de l'affichage du présent arrêté.

ARTICLE 4

Copie du présent arrêté sera remise à Monsieur le directeur du SILGOM, qui devra toujours l'avoir en sa possession et la présenter à toute réquisition.

ARTICLE 5

Messieurs le secrétaire général de la préfecture du Morbihan, le maire de Saint-Avé, le directeur du SILGOM, le directeur régional de l'industrie de la recherche et de l'environnement, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Copie du présent arrêté sera adressée à :

- M. le Maire de Saint-Avé
- M. le Directeur Régional de l'Industrie, de la Recherche et de l'Environnement
34, rue Jules Legrand 56100 Lorient
- M. le Directeur Départemental des Affaires Sanitaires et Sociales
32, Boulevard de la Résistance - 56000 Vannes
- M. le Directeur Départemental de l'Agriculture et de la Forêt
11, Boulevard de la Paix - 56000 Vannes
- M. le Directeur Départemental de l'Equipeement
8 rue du Commerce - 56019 Vannes Cedex
- M. le Directeur Régional de l'Environnement
2 rue Maurice Fabre – ZAC Atalante Champeaux – CS 86523 – 35065 RENNES Cedex
- M. le Directeur de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne
Avenue de Buffon - B.P. 6339 - 45064 Orléans Cedex 02
- M. le Directeur d du SYNDICAT INTERHOSPITALIER DE LOGISTIQUE
DU GOLFE DU MORBIHAN (SILGOM)
BP 10008
56890 SAINT-AVE

Vannes, le **31 JUIL. 2007**

Le Préfet

Pour le préfet et par délégation,
Le secrétaire général,
Pour le secrétaire général absent,
Le sous-préfet

SYLVETTE MISSON

